

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Conseil général de l'environnement
et du développement durable

**Arrêté du 22 février 2011 portant nomination du coordonnateur de la mission
d'inspection générale territoriale n° 1-Nord « Nord - Pas-de-Calais, Picardie »**

NOR : DEVV1103974A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,
Vu le décret modifié n° 2008-680 du 9 juillet 2008 relatif au Conseil général de l'environnement et
du développement durable ;
Vu l'arrêté du 9 juillet 2008 relatif aux missions et à l'organisation du Conseil général de l'environnement et
développement durable, et notamment son article 2 ;
Vu la décision du 10 novembre 2009 relative aux MIGT ;
Sur proposition du vice-président du Conseil général de l'environnement et du développement
durable,

Arrête :

Article 1^{er}

À compter du 20 mars 2011, M. Jean Rebuffel, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts,
est nommé coordonnateur de la mission d'inspection générale territoriale n° 1-Nord, « Nord - Pas-de-
Calais, Picardie », en remplacement de M. Louis Ruelle, ingénieur général des ponts, des eaux et des
forêts, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement est chargée de
l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du déve-
loppement durable, des transports et du logement.

Fait le 22 février 2011.

*La ministre de l'écologie,
du développement durable,
des transports et du logement,*
NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET